



## Bilan de l'activité de la délégation sénatoriale aux outre-mer (2023-2026)

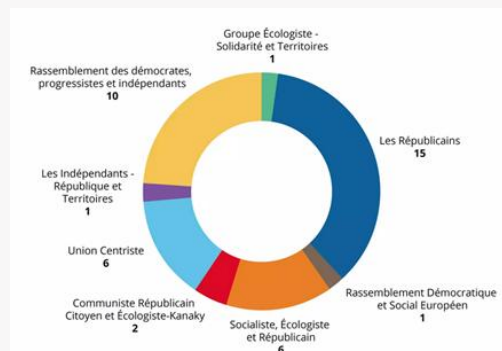
Créée par le Bureau du Sénat le 16 novembre 2011, la délégation sénatoriale aux outre-mer a été dotée d'un statut législatif par la **loi n° 2017-256 du 28 février 2017** de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer.

Elle est présidée depuis 2023 par **Micheline Jacques** (Les Républicains – Saint-Barthélemy). Le triennat 2023-2026 a été marqué :

- d'une part, par la poursuite de grandes études de fond sur les enjeux stratégiques pour les outre-mer ;
- d'autre part, par sa participation à la conception de la première proposition de loi d'adaptation du droit des outre-mer<sup>1</sup>, adoptée en première lecture par le Sénat à l'unanimité le 17 juin 2026. Cette initiative inédite a vocation à être renouvelée.

### I. La délégation en chiffres

**42 membres**



La composition de la délégation aux outre-mer est strictement **paritaire**, avec :

- **21 sénateurs ultramarins**, membres de droit,
- et **21 sénateurs issus d'autres départements**, désignés à la représentation proportionnelle des groupes politiques.

Nombre de rapports

**12**

Nombre de recommandations<sup>2</sup>

**139**

Réunions plénières

**135 h**

Auditions rapporteurs

**403 h**

Nombre d'auditionnés

**952**

<sup>1</sup> n° 172 rect., 2024-2025

<sup>2</sup> au 30 juin 2026 (sans compter le rapport « Filières »)


Sur la période 2023-2026, le nombre de rapports d'information adoptés par la délégation a été sensiblement identique au triennat précédent (12 contre 13). Si le nombre d'heures de réunion plénière a décru (135 heures contre 190, soit une baisse de 29 %), le volume horaire des auditions conduites par les rapporteurs a considérablement augmenté (403 heures contre 157, soit une hausse de 157 %). Ceci s'explique à la fois par la hausse de nombre de déplacements sur le terrain<sup>1</sup> (voir *infra*) et par le nombre croissant d'auditions organisées au Sénat en « format rapporteurs ». Cette évolution du mode de travail de la délégation a permis d'auditionner au total 952 personnes, contre 850 pour le précédent triennat (soit une hausse de 12%).

## II. La délégation : relais des enjeux ultramarins au Sénat

Au cours de ce triennat, la délégation s'est attachée à **conforter son rôle de relais des enjeux ultramarins** au Sénat, afin de contribuer au **renforcement d'une « culture outre-mer »**.

Elle a ainsi désigné des référents outre-mer dans les commissions, élaboré une proposition de loi d'adaptation du droit des outre-mer et conforté les synergies avec d'autres structures sénatoriales.

### A. Référents de la délégation dans les commissions

À l'initiative de Micheline Jacques, président de la délégation, des binômes (hexagonal/ultramarin) de **référents outre-mer de la délégation dans les commissions** ont été désignés, dès le début du triennat<sup>2</sup>, avec l'objectif de mieux articuler les travaux de la délégation avec ceux des commissions permanentes et de la commission des affaires européennes. 

#### Développer une « culture outre-mer » : la désignation de référents dans les commissions

Compte tenu de leur double appartenance, les référents constituent ainsi les **relais** entre leur commission et la délégation.

Le rôle du référent est triple :

- il est l'organe d'**information réciproque**, de la délégation vers la commission et vice versa, sur les mesures concernant les outre-mer ;
- il a un rôle de **veille** au sein de la commission : chaque référent doit pouvoir attirer l'attention de la commission sur les dossiers, en cours ou à venir, nécessitant des développements propres aux outre-mer ;
- il a un rôle de **relais** auprès des rapporteurs sur tous les sujets portant sur les outre-mer.

<sup>1</sup> Le triennat 2023-2026 avait été marqué par une diminution des déplacements en lien avec le contexte pandémique de la covid.

<sup>2</sup> Réunion plénière de la délégation du 16 novembre 2023

## B. Proposition de loi d'adaptation du droit des outre-mer

Conformément à un engagement du Président Gérard Larcher lors de la rencontre avec les maires des outre-mer en novembre 2023, et en lien avec Mathieu Darnaud, alors premier vice-président du Sénat en charge du lien avec les territoires et des consultations des élus et des citoyens, la délégation a lancé une **vaste consultation des exécutifs de l'ensemble des collectivités ultramarines** jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2024.

Ces derniers ont ainsi été **invités à faire part de leurs priorités et urgences en matière d'adaptation du droit** (hors mesures budgétaires, dispositions de la loi organique ou portant directement sur l'organisation institutionnelle), ainsi que **leurs demandes d'habilitations** au titre de l'article 73 de la Constitution (DROM).



À l'issue de la centralisation des réponses, un document de synthèse a été examiné, le 30 mai 2024, en réunion plénière de la délégation au cours de laquelle les **premières orientations de la proposition de loi** – qui se nourrit également des travaux de la délégation - ont été définies, traduites ensuite sous forme législative. Après **consultation des commissions concernées**, l'avant-projet de proposition de loi ainsi élaboré a été présenté à la délégation le 3 octobre 2024. **La proposition de loi (n° 172, 2024-2025) a été déposée sur le bureau du Sénat le 28 novembre 2024.**

Elle a été inscrite à l'ordre du jour du Sénat dans une **version rectifiée** (n° 172 rect., 2024-2025), comprenant **24 articles** sur les 40 dans le texte initialement déposé en 2024, afin d'en retrancher les dispositions pour lesquelles des dispositifs similaires avaient entre-temps été adoptés dans d'autres textes, et de tenir compte des contraintes de l'ordre du jour.

Examinée **au fond par la commission des affaires économiques** et pour avis par les commissions des lois, des affaires sociales et du développement durable, eu égard à la diversité des mesures proposées, cette proposition de loi vise à **amorcer un processus d'inscription dans le calendrier législatif des besoins d'adaptation des lois aux situations spécifiques des outre-mer**, permettant ainsi de rendre l'action publique plus efficace localement grâce à une souplesse accrue.

Son adoption par le Sénat, par 326 voix « pour » sur 326 suffrages exprimés, marque une **avancée importante pour une meilleure prise en compte des enjeux spécifiques aux outre-mer** et témoigne de l'**engagement constant du Sénat** qui, fort de sa mission de représentant constitutionnel des collectivités territoriales, s'est toujours attaché à **placer les outre-mer au cœur de ses travaux.**

N° 142

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026  
17 juin 2026

---

### PROPOSITION DE LOI

*portant diverses dispositions d'adaptation du droit des outre-mer*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :*





- L'action de l'État outre-mer : pour un choc régalien (Rapport d'information n° 264, 2024-2025, du 23 janvier 2025, par Philippe Bas et Victorin Lurel)

- La lutte contre la vie chère outre-mer : pansements ou vrais remèdes ? (Rapport d'information n° 514, 2024-2025, du 3 avril 2025, par Viviane Artigalas, Jocelyne Guidez, Micheline Jacques, Évelyne Perrot, Teva Rohfritsch et Dominique Théophile)



- Codification(s) et droit(s) des outre-mer (Rapport d'information n° 759, 2024-2025)

- Politique du handicap outre-mer : faux départ et course de fond (Rapport d'information n° 821, 2024-2025, du 3 juillet 2025, par Audrey Bélim, Akli Mellouli et Annick Petrus)



- La coopération et l'intégration régionales des outre-mer - volet 2 : bassin océan Atlantique (Rapport d'information n° 113, 2025-2026, par Christian Cambon, Évelyne Corbière Naminzo et Jacqueline Eustache-Brinio)

- La croissance des économies ultramarines (Rapport d'information n° 222, 2025-2026)



- Les enjeux pour les outre-mer du prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne (2028-2034) (Rapport d'information n° 426, 2025-2026, du 20 février 2026, par Olivier Bitz, Georges Naturel et Saïd Omar Oili)

- La coopération et l'intégration régionales des outre-mer - volet 3 : bassin océan Pacifique (Rapport d'information n° 671, 2025-2026, du 28 mai 2026 par Christian Cambon, Guillaume Chevrollier, Solanges Nadille et Rachid Temal)



- Les filières économiques d'avenir outre-mer (examen en délégation le 2 juillet 2026 – rapporteuses : Annick Girardin, Vivette Lopez et Marie-Laure Phinéra-Horth)

### Coopération et intégration régionales des outre-mer : une grande étude triennale

La délégation a choisi de conduire une **étude sur la coopération et l'intégration régionale des outre-mer sur les trois sessions du triennat 2023-2026**, en privilégiant une approche par bassin déclinée en **trois volets** – bassin Indien, bassin Atlantique et bassin Pacifique –, avec la désignation d'un rapporteur coordonnateur pour l'ensemble de l'étude – Christian Cambon, ancien président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées –, ainsi que des binômes/trinômes de rapporteurs pour chaque bassin. Cette thématique fut le **fil rouge de ce triennat**. Cette étude a donné lieu à l'adoption de **trois rapports d'information**.

## B. Des déplacements pour nourrir les travaux de la délégation

### 1. Sept déplacements en outre-mer et deux déplacements à Bruxelles dans le cadre de l'élaboration des rapports d'information



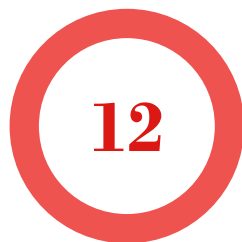
Dans le cadre de ses missions d'information, la délégation a tenu à compléter les travaux menés en visioconférence par des **déplacements dans les territoires ultramarins**, afin d'établir des constats et d'échanger sur les problématiques concernées avec les interlocuteurs clés sur le terrain.

Ce sont ainsi **7 déplacements** qui ont été organisés<sup>1</sup>, dans **10 territoires ultramarins au total** (La Réunion, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Polynésie française, Guyane, Nouvelle-Calédonie, Wallis), mais aussi dans **2 États voisins** de territoires ultramarins (Maurice, Suriname) dans le cadre de l'étude sur la coopération et l'intégration régionales des outre-mer.

Nombre de déplacements  
en outre-mer



Territoires  
concernés



Auditions en  
déplacement



La délégation s'est également rendue à deux reprises à **Bruxelles** au début de l'année 2026, dans le cadre de sa mission d'information sur les **enjeux pour les outre-mer du prochain CFP**.

Au cours de différents entretiens, elle a **alerté** ses interlocuteurs (Représentation permanente de la France auprès de l'UE, vice-président de la Commission européenne chargé de la cohésion et des réformes, directions générales de la Commission européenne, eurodéputés...) sur un **projet de budget européen qui efface 30 ans d'acquis** pour les **régions ultrapériphériques (RUP)** et qui témoigne d'une **absence de vision et d'ambition incompréhensible** dans ce moment de bascule géopolitique mondiale.

Elle leur a transmis ses recommandations :

1. **Rétablir des lignes budgétaires réservées aux RUP**, notamment pour financer le POSEI et l'étendre à la pêche et à l'aquaculture, tout en garantissant un plancher crédible de financements pour les RUP au sein de la catégorie des régions moins développées.

---

<sup>1</sup>Dont deux communs à deux missions d'information

2. **Réévaluer à la hausse les crédits alloués aux RUP**, au minimum pour maintenir les enveloppes en euro constant et accélérer le rattrapage structurel de la Guyane et de Mayotte.

3. **Rééquilibrer l'enveloppe allouée aux PTOM** hors Groenland à deux tiers de l'enveloppe totale contre à peine 50% à ce jour.

4. **Adapter les règles de gestion des programmes horizontaux aux spécificités des RUP et PTOM**, et créer de véritables Erasmus régionaux ancrés dans chaque bassin océanique.

## 2. Quatre réunions « hors les murs »

Au cours du triennat, la délégation a tenu quatre réunions « hors les murs ».

### Réunion « hors les murs » à Marseille le jeudi 4 avril 2024

Le jeudi 4 avril 2024, la délégation s'est déplacée à **Marseille**, pour évoquer les problématiques de **lutte contre les trafics**, les **lignes maritimes ultramarines dans les trois bassins océaniques** et visiter le *fleet center* du groupe CMA-CGM, outil innovant pour la sûreté en mer.

La délégation s'est ensuite entretenue avec Mme Valérie VERDIER, présidente-directrice générale, et M. Gilles PECASSOU, directeur général délégué, de **l'Institut de recherche pour le développement (IRD)**, implanté en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à La Réunion, à Mayotte, en Guyane et dans les Antilles depuis plus de 70 ans. Les échanges ont porté sur les activités de l'IRD dans les outre-mer et ont souligné l'importance de la diplomatie scientifique au sein des bassins régionaux pour construire des partenariats de long terme.

### Pour la création d'une politique européenne de voisinage (PEVu) et un paquet législatif européen dédié aux RUP : déplacement à Bruxelles le 22 mai 2025

Un déplacement à Bruxelles a été organisé, le jeudi 22 mai 2025, conjointement par la délégation et la commission des affaires européennes, à la suite du rapport de la délégation sénatoriale aux outre-mer sur la coopération et l'intégration régionales des outre-mer - bassin Indien, et de l'adoption de la résolution européenne n° 90 du 24 mars 2025 du Sénat, appelant à la **création d'une politique européenne de voisinage (PEVu)** et à **un paquet législatif européen dédié aux RUP**.

Le rapport et la résolution font le constat que **l'Union européenne** est à la fois **une force et un obstacle** à l'intégration régionale des RUP français. Une force car la coopération régionale est très majoritairement financée par l'UE. Un obstacle car les normes européennes isolent souvent les RUP de leur environnement régional et les politiques de l'UE (action extérieure, politique commerciale, aide au développement...) et négligent parfois les intérêts propres de RUP, mais aussi des PTOM.

Ce déplacement a donc été l'occasion de faire le point avec le Représentant permanent de la France auprès de l'UE, avec la DG REGIO et la DG INTPA de la Commission européenne, avec des eurodéputés membres de l'Intergroupe « Politique de cohésion et régions ultrapériphériques »... sur divers sujets :



- l'adaptation des normes européennes ;
- la prise en compte des intérêts et enjeux des outre-mer dans l'action extérieure de l'Europe ;
- la perception des RUP et des PTOM comme des atouts essentiels au rayonnement et à l'influence européenne ;
- le fléchage et l'accessibilité des fonds européens ;
- l'impact de « la crise du Groenland » sur la politique européenne à l'égard des PTOM.

### Déplacement à Nice le jeudi 12 juin 2025 dans le cadre de l'UNOC-3

Un déplacement à Nice a été organisé le jeudi 12 juin 2025, en lien avec la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, dans le cadre de la **Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC-3)**.



Le déplacement de la délégation à Nice poursuivait les objectifs suivants :

- faire entendre la **voix des outre-mer** (la France est la deuxième puissance maritime du monde grâce à ses outre-mer), veiller à la prise en compte des spécificités ultramarines, témoigner de la diversité des territoires ;
- assurer un **suivi des rapports parlementaires de la délégation** sur la biodiversité (cycle de conférences sur les biodiversités ultramarines initié en 2017 par le président Michel Magras) et sur la Stratégie maritime outre-mer (2022) ;
- créer des **synergies** avec les travaux de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat.

## Réunion « hors les murs » à la Délégation de Mayotte le jeudi 30 avril 2026

Le jeudi 30 avril 2026, à l'initiative des rapporteuses de la mission d'information de la délégation sur les **filières économiques d'avenir outre-mer**, Annick Girardin (RDSE – Saint-Pierre-et-Miquelon), Vivette Lopez (LR – Gard), Marie-Laure Phinéra-Horth (RDPI – Guyane), et de Thani Mohamed Soilihi (RDPI – Mayotte), une réunion « hors les murs » a été organisée à la Délégation de Mayotte à Paris, afin d'échanger avec Faridy Attoumane, délégué de Mayotte à Paris, et plusieurs acteurs engagés du territoire mahorais, sur les freins qui continuent de ralentir le développement économique, mais également sur le **potentiel considérable du territoire**, émergeant du **terrain**, des **entrepreneurs** et de la **jeunesse**.



L'action menée par la Délégation de Mayotte pour accompagner les jeunes et faciliter leur retour au pays est d'ailleurs reconnue au niveau national, la Délégation figurant parmi les 12 nommés aux **Victoires des Acteurs publics**.

### C. Une activité événementielle en étroite collaboration avec d'autres instances extérieures engagées sur les enjeux ultramarins

Au cours du triennat, la délégation a fortement conforté ses liens avec le réseau des outre-mer, par la participation accrue de ses membres, et notamment de son président, à des manifestations extérieures du « **réseau des outre-mer** », permettant ainsi de contribuer au **rayonnement de la délégation** et à la **valorisation de ses travaux**.

Elle a également, en **collaboration avec d'autres organisations en lien avec les outre-mer**, organisé au Sénat plusieurs événements mettant en valeur les outre-mer.

#### 1. Un temps fort annuel : la rencontre avec les maires des outre-mer



Le désormais traditionnel **temps fort annuel avec les maires et élus des outre-mer**, à l'occasion du Congrès des maires, se tient, depuis 2024, dans un format renouvelé en raison de son succès.

Ainsi, afin de permettre à un plus grand nombre d'élus de participer à cette rencontre et de mieux répondre à leurs attentes, la **séquence organisée par la délégation en lien avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)** se déroule désormais au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux, dans la continuité de la matinée organisée en ce lieu par l'AMF. En clôture de cette journée dédiée aux outre-mer dans le cadre du Congrès des maires, les maires et élus ultramarins sont **reçus au Sénat par le Président du Sénat**.

La délégation remercie particulièrement l'AMF pour la qualité de ce partenariat étroit.

## Thèmes d'échange de ce temps fort annuel, faisant écho aux travaux de la délégation

**2025** : l'insécurité et le narcotrafic dans les outre-mer

**2024** : la lutte contre la vie chère en outre-mer

**2023** : l'avenir de la commune et du maire et la crise de l'eau dans les outre-mer


### 2. Des événements sur des thématiques d'actualité



Au cours du triennat, **trois colloques** ont été organisés par la délégation :

- sur le **foncier en outre-mer**, avec Interco' Outre-mer le 22 novembre 2024 ;
- sur le thème « **Codification(s) et droit(s) des outre-mer** », avec l'Association des juristes en droit des outre-mer (AJDOM), le 16 mai 2025 ;
- sur la **croissance des économies ultramarines**, avec l'institut polynésien ISLE (*Institute for small markets in law and economics*), le 4 décembre 2025, à l'initiative de Teva Rohfritsch (RDPI – Polynésie française).

Les actes de ces trois colloques ont été publiés sous forme de rapport d'information de la délégation.

Par ailleurs, la délégation a tenu, le 12 mars 2024, une **réunion commune** avec la **délégation outre-mer de l'AMF**, sur les thématiques de la **réforme de l'octroi de mer** et de la situation à **Mayotte**, à l'issue de laquelle un communiqué de presse conjoint a été publié : « Octroi de mer, non au passage en force ». 

### 3. L'accueil du Séminaire des commandants de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)

Dans la continuité de ses travaux sur l'adaptation des modes d'action de l'État dans les outre-mer, et des auditions menées dans ce cadre, la délégation a accueilli au Sénat, le mercredi 21 mai 2025, le **Séminaire des commandants de la gendarmerie outre-mer (COMGEND)**.



Les commandants de la gendarmerie outre-mer ont été reçus par le Président du Sénat, Gérard Larcher, ont échangé avec les membres de la délégation aux outre-mer et se sont entretenus avec Philippe Bas, membre du Conseil constitutionnel, co-rapporteur avec Victorin Lurel (SER – Guadeloupe), de la mission d'information de la délégation sur l'adaptation des modes d'action de l'État outre-mer.

#### 4. La participation de la délégation au DuoDay, en écho à sa mission d'information sur la politique du handicap outre-mer

Chaque année, la délégation contribue au **DuoDay** au Sénat. Ainsi, Micheline Jacques, présidente de la délégation, reçoit à l'occasion du DuoDay une personne en situation de handicap, afin de lui faire découvrir le fonctionnement du Sénat, les missions des sénateurs, mais également le travail de la délégation.

En **2025**, en lien avec sa mission d'information sur la politique du handicap outre-mer, la délégation a notamment **activement participé** au DuoDay en recevant, à l'initiative de Marie-Do Aeschlimann (LR – Hauts-de-Seine), Tidiane Diakité, champion de cécifoot et médaillé d'or paralympique à Paris en 2024 avec l'équipe de France, ainsi que Julien Zelela, fondateur du premier club de cécifoot en France et référent sport de la Fédération des aveugles de France, originaire de Martinique.

Audrey Bélim (SER – La Réunion), Akli Mellouli (GEST – Val-de-Marne) et Annick Petrus (LR – Saint-Martin), rapporteurs de la mission d'information, leur ont remis leur rapport sur la « **Politique du handicap outre-mer : faux départ et course de fond** », en présence du Président Gérard Larcher qui a salué l'investissement extraordinaire des sportifs auprès des jeunes.



#### IV. Une visibilité croissante des travaux de la délégation



Grâce aux **captations et retransmissions systématiques** de ses auditions, tables rondes et colloques, qui sont ensuite visionnables à tout moment sur le site du Sénat, et à sa **page internet exhaustive**, la délégation a pu donner à ses travaux et recommandations **toujours plus de visibilité**.

La délégation a par ailleurs organisé **9 conférences de presse avec visioconférence**.



Les travaux de la délégation bénéficient d'un **large écho dans les médias**, notamment ultramarins, avec **255 articles et reportages** sur l'ensemble du triennat. Ils sont également efficacement relayés grâce aux **lettres d'information d'institutions en lien avec les outre-mer** (DGOM, ACCDOM, FEDOM...).

Communiqués  
de presse

13

Retombées  
presse

255

Reprises dans des  
lettres d'information

91



Au cours de ce triennat, la délégation a en outre **accru sa présence sur les réseaux sociaux**, avec la création du **compte** de son président, Micheline Jacques, sur le **réseau social professionnel LinkedIn**, qui a succédé à la lettre d'information de la délégation. Chaque réunion plénière, colloque ou conférence de presse de la délégation fait l'objet d'un post sur le compte LinkedIn de la présidente et les interactions avec les abonnés sont nombreuses.

**5 000 abonnés**

in

suivent le compte du président de la délégation, lancé en septembre 2024, sur le réseau social professionnel **LinkedIn**. Ce compte permet donc la diffusion d'**informations en temps réel** sur les travaux de la délégation, avec un **indéniable succès d'audience**, notamment au sein du « réseau des outre-mer » mais également auprès d'un public plus large.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

La page de la délégation sénatoriale aux outre-mer :



**Micheline JACQUES**

Président  
Saint-Barthélemy  
Les Républicains

✉ [delegation-outremer@senat.fr](mailto:delegation-outremer@senat.fr)

☎ 01.42.34.22.30

🌐 [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

